

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/DS138/7

4 avril 2000

(00-1367)

Original: anglais

ÉTATS-UNIS – IMPOSITION DE DROITS COMPENSATEURS SUR CERTAINS PRODUITS EN ACIER AU CARBONE, PLOMB ET BISMUTH LAMINÉS À CHAUD ORIGINAIRES DU ROYAUME-UNI

Communication de l'Organe d'appel

La communication ci-après, datée du 30 mars 2000, adressée par le Président de l'Organe d'appel au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à la règle 15 des *Procédures de travail pour l'examen en appel*.

Comme vous le savez, les mandats de MM. Said El-Naggar et Mitsuo Matsushita arrivent à expiration le 31 mars 2000. Ces deux personnes sont membres de la section actuellement chargée de l'appel concernant l'affaire *États-Unis – Imposition de droits compensateurs sur certains produits en acier au carbone, plomb et bismuth laminés à chaud originaires du Royaume-Uni*. Cette procédure d'examen en appel ne sera pas achevée à la date d'expiration des mandats, le 31 mars, mais le sera pour le 10 mai 2000. Comme je l'ai indiqué dans ma lettre du 23 mars 2000, en raison des circonstances extraordinaires dues au décès tragique et inopiné de M. Beeby, les participants à l'appel ont accepté de prolonger le délai prévu pour l'achèvement du rapport de l'Organe d'appel jusqu'au 10 mai 2000 au plus tard.

La règle 15 des *Procédures de travail pour l'examen en appel* dispose ce qui suit: "Une personne qui cesse d'être membre de l'Organe d'appel pourra, avec l'autorisation de l'Organe d'appel et après notification à l'ORD, achever l'examen de tout appel auquel elle aura été affectée alors qu'elle était membre ..." L'Organe d'appel a autorisé MM. El-Naggar et Matsushita à achever l'examen de cet appel. À cette fin uniquement, ces personnes seront réputées être encore membres de l'Organe d'appel jusqu'à ce que le rapport de l'Organe d'appel concernant cette affaire soit distribué aux Membres de l'OMC, le 10 mai 2000 au plus tard.
